

## CONTRIBUTION D'ACTEUR - MODE D'EMPLOI

### CONTRIBUTION D'ACTEUR, C'EST-À-DIRE ?

La contribution d'acteur est une modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux portés à concertation.

L'objectif est de proposer un format unique qui permette à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir la concertation.

Il est donc primordial que tous les acteurs se conforment strictement aux règles du jeu :

- un même auteur ne peut proposer qu'un seul cahier d'acteur ;
- il doit impérativement respecter le format précisé ci-dessous.

### QUEL EST LE FORMAT À RESPECTER ?

Le cahier d'acteur doit être composé :

- 1 de la dénomination de l'acteur ;
- 2 d'un édito ;
- 3 d'un texte argumenté structurant le développement de votre position, et de vos principaux arguments (veillez à bien subdiviser votre raisonnement en sous-parties avec des sous-titres) ;
- 4 de quatre visuels maximum (image, carte, graphique...) libres de droit ou en indiquant les crédits associés.  
Le tout ne doit pas dépasser 4 pages (corps 10).

Vous devez impérativement transmettre sur le site votre texte dans l'un des formats suivants : .txt, .doc, .docx ou .odt en respectant le gabarit.

### COMMENT ET OÙ SERA-T-IL PUBLIÉ ?

Vous pouvez déposer votre fichier sur le site [www.a46sud-amenagement.fr](http://www.a46sud-amenagement.fr) dans l'onglet > Contribuez > Déposez votre contribution d'acteur.

Votre contribution sera alors prise en compte et modérée par les garants de la concertation. Après traitement, un courriel vous informera de la suite donnée par ces derniers. Deux possibilités :

- 1 après modération selon la charte en vigueur, votre contribution ne peut être publiée en l'état. Vous pourrez alors échanger avec les garants à ce sujet.
- 2 votre contribution est conforme à la charte et est alors publiée sur le site [www.a46sud-amenagement.fr](http://www.a46sud-amenagement.fr)

## UNE QUESTION, UNE REMARQUE, BESOIN D'AIDE ?

N'hésitez pas vous rapprocher des garants par courriel à l'adresse suivante [concertation-a46@garant-cndp.fr](mailto:concertation-a46@garant-cndp.fr)